

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ALLEMAGNE.

Cobourg, le 21 août. — S. A. S. le duc de Cobourg, accompagné des princes Charles et Albert, est arrivé ici vendredi, à 9 heures du soir, en parfaite santé, venant de Bruxelles où S. A. S. étaient allés rendre visite à S. M. le roi des Belges. Le retour du duc a donné lieu à une fête qui a prouvé de nouveau combien sont inébranlables les sentiments de reconnaissance, de respect et d'amour que le gouvernement juste et paternel d'un prince fait naître dans le cœur de ses sujets. La ville de Cobourg était dans la joie, car elle possédait dans ses murs son prince bien-aimé, et il lui était donné d'exprimer en sa présence les sentiments de reconnaissance qu'elle avait déjà manifestés il y a quelques semaines, lors de la célébration du 25^e anniversaire de son avènement à la couronne. Le soir même de l'arrivée du duc, la foule qui se pressait aux alentours du château, une nombreuse procession de bourgeois portant des flambeaux, et joignant leurs vifs cris de joie des milliers d'habitans qui étaient rassemblés, prouvèrent au duc avec quelle impatience il avait été attendu. (*Gaz. de Gotha.*)

ANGLETERRE.

Londres, le 1^{er} septembre. — Le comte Flahaut, qui, à ce qu'on croyait, aurait quitté Brighton le 29 août, est inopinément revenu ici, le 30 au matin; il a eu le même jour une longue conférence avec le comte Funchal, envoyé de don Pedro. Dans le courant de la même journée, il a eu une entrevue, convenue, avec lord Palmerston. Il a quitté Londres peu après, se rendant à Douvres pour retourner à Paris.

Lord Minto est parti de Londres en qualité d'ambassadeur britannique près la cour de Prusse; il est accompagné de M. Abercomby, qui a été employé comme secrétaire de légation dans les affaires de la Belgique avec lord Ponsonby. (Ce ministre est arrivé le 3 à Bruxelles.)

Il n'est pas généralement connu que Lady Noel Byron et sa fille Augusta Ada Noel Byron vivent depuis quelque temps à Brighton d'une manière fort retirée. Cette dernière, fille unique de feu le célèbre poète, est actuellement dans sa 17^e année; elle est douée d'une beauté remarquable et possède toutes les qualités d'une personne accomplie. Elle doit hériter de l'immense fortune de son grand-père, feu sir Ralph Milbank Noel, Mylady Milbank étant sa sœur et la co-héritière de feu vicomte Wentworth, lors du décès duquel, qui a eu le 17 avril 1815, le titre de vicomte Wentworth s'est éteint, mais la baronnie échut en partage aux héritiers des deux cœurs. (*World of Fashion.*)

FRANCE.

Paris, le 2 septembre. — Le roi a écrit à M. Sébastiani, l'engageant à revenir à Paris aussitôt que sa santé le lui permettrait, afin que M. Talleyrand pût retourner à Londres, où les affaires de la conférence rendent sa présence nécessaire. M. le général Sébastiani, dont la santé s'est entièrement rétablie aux eaux de Bourbonne, sera de retour à Paris le 5 ou le 6 septembre.

Les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche, ainsi bien que le ministre de Prusse ont eu hier une longue conférence avec M. d'Argout au ministère des affaires étrangères. Il s'agissait encore des affaires de Belgique; mais rien n'a transpiré sur la nature de cette conférence.

On lit dans le *Messenger des Chambres*: L'entrée de M. Dupin aîné aux affaires n'est pas mise en doute. La résolution paraît être prise

depuis plusieurs jours. La question n'est plus que sur l'admission de tels ou tels noms et personnel dans la composition du cabinet. On s'accorde à chercher dans quelques parties du discours de l'académicien le programme du futur président du conseil. Le mouvement imprimé sera vers la gauche.

— La correspondance de M. Odillon-Barrot avec les principaux chefs de l'opposition systématique est toujours fort active, surtout depuis son arrivée à Lyon.

Plusieurs de ses lettres ont motivé des réunions de ses honorables collègues, qui, la plupart, n'ont produit aucun résultat, on a remarqué qu'ils commençaient à se fatiguer de ces assemblées qui perpétuent pour eux les fatigues de la session, sans aucune utilité pour le pays, si ce n'est un peu de scandale.

— Les carlistes des Pyrénées ont répandu le bruit que le héros du midi, le vainqueur du Trocadero, était arrivé à Pampelune. Ils ajoutent que le fort d'Ahoretta se prépare pour une garnison de troupes de ligne, que 500 hommes sont arrivés à Ochagnira, et que 2,000 sont attendus dans la vallée d'Ahesca. Ce renseignement, que nous extrayons d'une lettre de Bayonne, a trouvé peu de créance sur cette place. (*Nouvelliste.*)

— On nous écrit de Lucerne, en date du 23 août: « Parmi les nombreux voyageurs qui viennent maintenant en Suisse, se trouve de nouveau M. de Châteaubriand, revenu de son voyage du Saint-Gothard. Avec lui, ou en même temps que lui, sont arrivés (est-ce bien par hasard?) le duc d'Escars, le prince de Laval Montmorency, le duc de Crillon, etc., etc. »

On n'a pas manqué de remarquer que l'ambassadeur de France a fait la première visite à M. de Châteaubriand.

— Le roi vient d'accorder la décoration de la légion d'honneur à M. Consolat, maire de Marseille.

— Le *Messenger de Marseille* signale deux mendiants de cette ville, l'un comme pouvant être électeur par sa fortune, même sous l'empire de l'ancienne charte, et l'autre comme possédant une terre évaluée à 60 mille francs.

— *Prix des grains.* L'abondance des récoltes en France a produit une baisse générale sur les prix des grains. Ainsi le tableau régulateur, qui donnait au 31 juillet, pour toute la France, un prix moyen de 25 fr. 11, ne donna plus, au 31 août, qu'une moyenne de 21 fr. 78.

— On lit dans le *Courrier du Midi*, journal de Montpellier, du 28 août, que nous recevons par voie extraordinaire:

« Un trait d'audace, dont nous ne connaissons pas d'exemple, a eu lieu samedi sur la route de Cette à Montpellier: quatre personnes revenaient à 9 heures du soir de Cette, quand à peu de distance du pont de Riucoulon, leur char-à-banc fut arrêté par deux hommes porteurs chacun de pistolets et d'un fusil à deux coups. Les malfaiteurs couchant en joue les voyageurs prirent à l'un une montre et à l'autre une trentaine de sous. Mais il paraît qu'ils sont encore neufs et maladroits dans le métier, puisqu'ils n'ont pas découvert deux pièces d'or et environ 8 francs que portaient les deux autres personnes dans les poches de leur gilet. Des perquisitions ont de suite été commencées, on soupçonne, quel pourrait être l'un des coupables. »

— La vente des poudres de chasse est dans plusieurs départemens autres que ceux de l'Ouest et du Midi, surveillée cette année de très près. Les débits établis dans un certain nombre de petites localités ont été supprimés: il n'en est plus toléré que dans les deux ou trois communes les plus im-

portantes de chaque arrondissement. On n'obtient de poudre chez les habitans qu'au moyen d'un permis signé du maire de la commune, et s'il s'agit de plus d'un kilog. de poudre, le permis doit être visé du sous-préfet.

— M. le ministre de la guerre vient d'adresser des instructions au préfet de la Loire, pour appeler sa surveillance sur la libre fabrication des fusils N^o 1 à Saint-Etienne; il lui fait remarquer que le gouvernement ne saurait rester indifférent à un commerce qui aurait à sa disposition des moyens avec lesquels il serait si facile d'armer les ennemis du pays et d'occasionner de sanglantes perturbations. Il engage le préfet à s'assurer de la destination que les fabricans peuvent donner à leur produit. Déjà un projet de loi sur cet objet a été proposé au conseil d'état.

— La cour de cassation vient de résoudre une question intéressante pour les voyageurs et pour les entrepreneurs de voitures publiques. Contrairement à un arrêt de la cour royale d'Anvers, elle a jugé que les voitures publiques doivent être considérées comme voyageant à grandes journées, et être soumises en conséquence à l'indemnité de 25 c. par poste et par chaque cheval attelé, envers les maîtres des postes, lorsqu'elles parcourent en 24 heures une distance de plus de dix lieues, sans pouvoir s'y soustraire, alors même qu'il ait été parcouru moins de dix heures sur une ligne de poste, et que le reste ait été parcouru sur un chemin de traverse.

— On a distribué hier dans Paris le prospectus d'un petit journal, programme des spectacles, intitulé *Vert-Vert*, et qui doit paraître concurremment avec le petit journal *l'En-tr'acte*.

Les porteurs du *Vert-Vert*, vêtus d'un gilet rouge à plusieurs rangées de boutons et d'un pantalon à la cosaque, couleur bleu de ciel, ont commencé à circuler hier dans Paris.

La singularité de leur costume a donné à beaucoup de gens du peuple qu'ils étaient saint-simoniens, et, dans plusieurs quartiers, il s'en est peu fallu que par suite de cette idée, on ne leur fit un mauvais parti.

Pour se soustraire aux voies de fait, ils ont été obligés de renoncer à distribuer leur journal.

— Par suite d'une vieille coutume, les habitans du faubourg St-Germain ont eu hier le singulier spectacle d'une troupe d'Auvergnats, accompagnant un de leurs camarades, monté sur un âne, en chantant, en patois, des chansons dont le sens était, qu'il s'était laissé battre, par sa femme. On l'a reconduit jusqu'à son domicile; arrivé sur le seuil et toujours sur sa monture, le héros de cette comédie a, suivant la même coutume, gravement remercié ses compagnons de cette cérémonie.

— *Expérience maritime.* On lit dans le *Journal du Havre*:

« Au moment où le paquebot *Camilla*, parti de Southampton, relâchait par cause de mauvais temps à Portsmouth, un superbe bâtiment à vapeur y rentrait après s'être essayé au large pendant l'ouragan qui régnait sur les côtes d'Angleterre comme sur les nôtres. Ce navire à vapeur, appartenant au gouvernement anglais, se nomme *la Dee*. Il jauge 700 tonneaux, et se trouve mu par une force de 250 chevaux. Son armement se compose de sept pièces d'artillerie d'un très gros calibre. *La Dee* a profité, pour faire ses expériences, du moment où le coup de vent menaçait de devenir terrible. Le baromètre était au-dessous de tempête quand il est parti: il est revenu au port sans aucune avarie. »

« C'est une des expériences les plus intéressantes qui aient été faites sur les navires mus par la vapeur. Ce résultat ne sera pas peu propre, nous l'espérons bien, à détruire la prévention, fort mal fondée selon nous, des inconveniens que l'on croit attachés à ce genre de bâtimens pendant la grosse mer et les coups de vent. »

Plusieurs journaux contiennent le protocole du 26 avril que les résidents des trois puissances protectrices de la Grèce ont communiqué au gouvernement grec par leur note du 5 juin, et la réponse qui y a été faite par ce gouvernement. Dans la première de ces pièces la conférence exprime sa satisfaction réelle de ce que le premier acte du gouvernement provisoire de la Grèce, après que ce gouvernement a reçu les espérances de protection que les résidents des trois cours avaient été chargés de lui donner par le protocole du 7 janvier 1832, a été la proclamation d'une amnistie générale pour les délits politiques.

Les résidents sont autorisés par elles à déclarer de rechef que le gouvernement provisoire obtiendra, jusqu'au moment où la Grèce verra s'organiser une administration au nom de son nouveau souverain, tout l'appui des trois puissances, sous la condition expresse qu'aucun désir de vengeance personnelle ne sera écouté, qu'il n'y aura ni tribunaux d'exception, ni commissions extra-judiciaires, qu'enfin il ne sera effectué aucune vente de domaines nationaux, ni adopté aucune mesure qui puisse tendre à faire naître dans le nouvel état grec des embarras financiers.

Le gouvernement provisoire de la Grèce répond que l'état des choses est en tout conforme à l'esprit de ce protocole. Le gouvernement provisoire est en outre persuadé que, s'il pouvait obtenir les secours pécuniaires qu'il a réclamés et qu'il réclame encore aujourd'hui, afin de satisfaire aux justes réclamations des troupes, le service militaire aurait suivi de même partout sa marche régulière.

Eruption du Vésuve. Ou écrit de Naples, le 16 août :

« Nos prévisions ont été malheureusement bientôt accomplies. Après une nouvelle éruption le 7 de ce mois, le Vésuve, accroissant ses ravages, a fait, le 8, une explosion plus formidable que celle de la veille. Depuis le 7, les détonations et les secousses n'ont pas cessé. Ces dernières ont été si violentes qu'il s'est ouvert dans le vieux cratère une crevasse de 500 pieds de large, et quatre autres bouches nouvelles d'où sortent avec violence tant de matières volcaniques qu'elles ont formé près de chacune d'elles un cône qui s'élève déjà à seize pieds de haut. Le fluide qui en sort leur donne l'aspect de quatre fontaines qu'éclaire une lumière bleuâtre, et répand au loin une odeur sulfureuse.

On observe au pied de chacun de ces quatre cônes, une lave de 20 pieds de large. Ces laves, après avoir parcouru isolément l'espace de 100 pieds, se réunissent pour ne former qu'un seul torrent de feu qui se précipite avec un terrible frémissement vers le couvent des Camaldules.

Dans l'éruption du 8, une lave plus abondante que les autres est sortie du cratère avec plus d'impétuosité encore; se dirigeant, d'abord vers les *Crocelle dei Contarini*; elle est arrivée en peu de temps à l'extrémité du volcan.

Les naturalistes qui ont étudié les divers phénomènes que présente le Vésuve depuis qu'il n'a été effrayé du vide que doivent avoir fait dans les flancs de la montagne et dans les entrailles de la terre les pierres et les corps enflammés que le volcan a jetés à sa surface; ils craignent qu'il n'arrive d'un moment à l'autre des secousses souterraines qui engloutissent les pays environnants; Portici, Torre-del-Greco et les bourgs voisins craignent déjà le sort d'Herculanum; les habitans cherchent leur sûreté dans les pays éloignés.

LETRE ENCYCLIQUE DE GRÉGOIRE XVI A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES.

GRÉGOIRE PAPE XVI DU NOM.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Vous vous étonnez peut-être que, depuis que la charge de toute l'Eglise a été imposée à notre faiblesse, nous ne vous ayons pas encore adressé de lettres, comme le demandaient et un usage qui remonte aux premiers temps, et notre bienveillance pour vous. Il était certainement dans nos vœux de vous ouvrir sur-le-champ notre cœur, et dans la communication du même esprit de vous entretenir de cette voix dont nous avons reçu l'ordre dans la personne du bienheureux Pierre de confirmer nos frères. Mais vous savez assez par quelle tempête de désastres et de douleurs nous nous trouvâmes, dès les premiers moments de notre pontificat, jetés tout à coup dans la haute mer dans laquelle, si la droite de Dieu ne s'était signalée, vous nous eussiez vu submergé par l'effet d'une noire conspiration des méchants. Nous répugnons à renouveler nos justes douleurs par un triste retour sur tant de périls, et nous bénissons plutôt le Père de toute consolation, qui, dispersant les coupables, nous arracha à un danger imminent, et en apaisant une effroyable tourmente nous permit de respirer. Nous nous proposâmes sur le champ de vous communiquer nos vœux pour guérir les maux d'Israël; mais l'immense fardeau d'affaires dont nous fûmes accablés pour ménager le rétablissement de l'ordre public, apporta quelque retard à notre dessein.

Une nouvelle cause de notre silence vint de l'insolence des factieux qui s'efforcèrent de lever une seconde fois les drapeaux de la révolte. Nous dûmes enfin, quoiqu'avec une profonde tristesse, user de l'autorité qui nous est confiée d'en haut, et réprimer sévèrement l'extrême opiniâtreté de ceux dont la fureur effrénée paraissait non pas adoucie, mais plutôt fomentée par une longue impunité, et par un excès d'indulgence de notre part. De là, comme vous avez pu le conjecturer, notre tâche et notre sollicitude journalière sont devenues de plus en plus pénibles.

Mais comme nous avons, suivant l'ancienne coutume, pris possession du pontificat dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, ce que nous avions différé pour les mêmes causes, nous venons à vous, Vénérables Frères et nous vous adressons cette lettre en signe de nos dispositions pour vous, dans ce jour heureux où nous solennisons le triomphe de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge dans le ciel, afin que celle qu'au milieu des plus grandes calamités nous avons reconnue comme patronne et comme libératrice, nous soit aussi favorable au moment où nous écrivons, et que par son souffle céleste elle nous inspire les conseils qui peuvent être les plus salutaires au troupeau chrétien.

C'est avec le cœur percé d'une profonde tristesse que nous venons à vous, dont nous connaissons le zèle pour la religion et que nous savons fort inquiets des dangers du temps où nous vivons. Nous pouvons dire avec vérité que c'est maintenant l'heure de la puissance des ténébres pour cribler, comme le blé, les fils d'élection. Oui, « la terre est dans le deuil perché : elle est infectée par la corruption de ses habitans, parce qu'ils ont violé les lois, changé les ordonnances du Seigneur, rompu une alliance éternelle. »

Nous vous parlons, vénérables frères, de ce que vous voyez de vos yeux, et de ce dont nous pleurons et nous gémissons ensemble. C'est le triomphe d'une méchanceté sans retenue, d'une science sans pudeur, d'une licence sans bornes. Les choses saintes sont méprisées, et la majesté du culte divin, qui est aussi puissante que nécessaire, est blâmée, profanée, tournée en dérision par des hommes pervers. De là saine doctrine se corrompt, et les erreurs de tout genre se propagent audacieusement. Ni les lois saintes, ni la justice, ni les maximes, ni les règles les plus respectables, ne sont à l'abri des atteintes des langues d'iniquité. Cette chaire du bienheureux Pierre, ou nous sommes assis, et où Jésus-Christ a posé le fondement de son Eglise, est violemment agitée, et les liens de l'unité s'affaiblissent et se rompent de jour en jour. La divine autorité de l'Eglise est attaquée, ses droits sont anéantis, elle est soumise à des considérations terrestres, et réduite à une honteuse servitude; elle est livrée, par une profonde injustice, à la haine des peuples. L'obéissance due aux évêques est enfreinte et leurs droits sont foulés aux pieds. Les académies et les gymnases retentissent horriblement d'opinions nouvelles et monstrueuses, qui ne savent plus la foi catholique en secret et par des détours, mais qui lui font ouvertement une guerre publique et criminelle; car quand la jeunesse est corrompue par ces maximes et par les exemples de ses maîtres, le désastre de la religion est bien plus grand, et la perversité des mœurs devient plus profonde. Ainsi, lorsqu'on a secoué le frein de la religion par laquelle seule les royaumes subsistent et l'autorité se fortifie, nous voyons les progrès de la ruine de l'ordre public, de la chute des princes du renversement de toute puissance légitime. Cet amas de calamités vient surtout de la conspiration de ces sociétés dans lesquelles tout ce qu'il y a eu, dans les hérésies et dans les sectes les plus criminelles, de sacrilège, de honteux et de blasphématoire, s'est écoulé, comme dans un cloaque, avec le mélange de toutes les souillures.

Ces maux, Vénérables Frères, et beaucoup d'autres et de plus fâcheux encore peut-être, qu'il serait trop long d'énumérer aujourd'hui, et que vous connaissez très-bien, nous jettent dans une douleur longue et amère, nous que le zèle de toute la maison de Dieu doit particulièrement dévorer, placé que nous sommes sur la chaire du prince des apôtres. Mais comme nous reconnaissons que dans cette situation, il ne suffit pas de déplorer des maux si nombreux, mais que nous devons nous efforcer de les arracher autant qu'il est en nous, nous recourons à votre foi comme à une aide salutaire, et nous en appelons à votre sollicitude pour le salut du troupeau catholique, Vénérables Frères, dont la vertu et la religion éprouvée, la prudence singulière et la vigilance assidue nous donnent un nouveau courage et nous soutiennent, nous consolent et nous récréent au milieu des circonstances si dures et si affligeantes. Car il est de notre devoir d'élever la voix et de tout tenter pour que le sanglier sorti de la forêt ne ravage pas la vigne, et pour que les loups n'immolent pas le troupeau. C'est à nous à ne conduire les brebis que dans des pâturages qui leur soient salutaires et qui soient à l'abri de tout soupçon de danger. A Dieu ne plaise, nos très-chers frères, qu'accablés de tant de maux et menacés de tant de périls, les pasteurs manquent à leur charge, et que, frappés de crainte, ils abandonnent le soin des brebis ou s'endorment dans un lâche repos. Défendons donc dans l'unité du même esprit notre cause commune, ou plutôt la cause de Dieu, et réunissons notre vigilance et nos efforts contre l'ennemi commun pour le salut de tout le peuple.

Vous remplirez ce devoir, si, comme le demande votre office vous veillez sur vous et sur la doctrine, vous rappelant sans cesse que « l'Eglise universelle est ébranlée par quelque nouveauté » que ce soit (2) et que, suivant l'avis du pontife saint Agathon, « rien de ce qui a été défini ne doit être ou retranché ou changé, ou ajouté, mais qu'il faut le conserver pur » et pour le sens et pour l'expression. Qu'elle soit donc ferme et inébranlable cette unité qui réside dans la chaire du bienheureux Pierre comme sur son fondement, afin que la même d'où découlent pour toutes les églises les avantages d'une communion précieuse, se trouvent « pour tous un

rempart, un refuge assuré, un port à l'abri des orages et un trésor de biens sans nombre. (1) » Ainsi, pour réprimer l'audace de ceux qui s'efforcent d'enfreindre le droit de Saint-Siège ou de rompre l'union des églises avec ce Siège, union qui seule les soutient et leur donne la vie, inculquons un grand zèle, une confiance et une vénération sincère à cette chaire éminente, vous écriant avec saint Cyprien « celui-là se flatte faussement d'être dans l'Eglise qui abandonne la chaire de Pierre sur laquelle l'Eglise est fondée. »

Vous devez donc travailler sans cesse à conserver le dépôt de la foi au milieu de cette conspiration d'impies que nous voyons avec douleur avoir pour objet de le ravager et de le perdre. Que tous se souviennent que le jugement sur la saine doctrine dont les peuples doivent être instruits et le gouvernement de toute l'Eglise, appartient au pontife romain, à qui la « pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle a été donné par Jésus-Christ, » comme l'ont expressément déclaré les pères du concile de Florence. C'est le devoir de chaque évêque de s'attacher fidèlement à la chaire de Pierre, de conserver religieusement le dépôt et de gouverner le troupeau qui lui est confié. Que les prêtres soient soumis, il le faut, aux évêques que saint Jérôme les avertit « de considérer comme les pères de l'âme » qu'ils n'oublient jamais que les anciens canons leur défendent de faire rien dans le ministère et de s'attribuer le pouvoir d'enseigner et de prêcher « sans la permission de l'évêque, à la foi duquel le peuple est confié et auquel » on demandera compte » des âmes. (2) Qu'il soit donc constant que tous ceux qui trament quelque chose contre cet ordre établi, troublent autant qu'il est en eux l'état de l'Eglise. (La suite à un numéro prochain.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 4 SEPTEMBRE.

Le comte Vilain XIII est parti hier soir à 11 heures de cette ville, en mission pour Paris.

M. Kauffman, intendant actuel de la liste civile, est désigné comme devant être envoyé en Espagne en qualité de résident ou de consul-général. M. Kauffman a voyagé long-tems en Espagne et connaît bien la langue et les habitudes du pays. On n'a sans doute ce qui l'aura fait choisir pour nous représenter en Espagne. La question est de savoir si l'Espagne est déjà disposée à recevoir un envoyé belge. (Courrier.)

M. Vanderlinden, ancien secrétaire du gouvernement provisoire et du régime, est désigné pour un journal pour remplacer M. Kauffman à l'intendance de la liste civile. (Idem.)

On lit dans le *Moniteur belge* :

« L'Echo de la frontière disait avant-hier que, depuis quelque temps, et plus particulièrement encore vers l'époque du séjour du roi des Belges en France, des tentatives d'embauchage avaient eu lieu, au profit et presque avec l'autorisation du gouvernement belge, sur les corps de troupes françaises qui composent les garnisons de la frontière du nord »

« Quelques déserteurs, il est vrai, sont venus s'offrir à servir dans nos rangs; mais le gouvernement belge, loin de provoquer la désertion, en a instruit le gouvernement français, en l'invitant à prendre des mesures pour faire cesser cet état de choses. »

LIÈGE, LE 5 SEPTEMBRE.

Le *Moniteur* répond aux assertions des journaux, relativement à la conclusion de la dernière partie de l'emprunt de 48 millions; mais il répond ni oui ni non. Si, dit-il, nous ne répondons pas d'une manière formelle au désir du *Courrier*, de savoir si la 2^e partie de l'emprunt est conclue, ou non, et dans le premier cas à quelles conditions, c'est que nous croyons qu'il est de l'intérêt bien entendu de la nation que cette affaire importante soit mise à terme avec discrétion.

Le *Courrier Belge* annonçait hier que M. le prince de Metternich devait s'embarquer à Oostende aujourd'hui pour se rendre à Londres. L'*Emancipation* dit ce matin que le prince serait passé à Bruxelles et aurait eu avant-hier une conférence avec le roi, à Laeken. Ces deux journaux disent en outre que M. de Talleyrand a quitté Calais, et qu'il est allé à Douvres, samedi dernier. Nous croyons que le *Courrier* et l'*Emancipation* se trompent quant à M. de Talleyrand qui était encore à Paris dimanche au soir; et, pour ce qui est du passage du prince de Metternich, de son embarquement

(1) Isaïe, 24, 6.

(2) S. Célestin, Pape, ép. 21, aux évêques des Gaules.

(1) S. Innocent, Pape, ép. 41, Constat.

(2) Des Can. Ap. 38 Labbe, T. I., p. 38, éd. de Mabil.

Ostende et de sa conférence avec le roi, nous pouvons dire que cette nouvelle est tout-à-fait controuvé.

(Mémorial.)

—Le *Moniteur* dit qu'il est autorisé à démentir ce que nous avons dit hier d'un avis qui aurait été donné aux questeurs des chambres de tenir le palais de la représentation nationale en état pour le 15 septembre courant.

(Courrier.)

—Le collège électoral du district de Mons est convoqué pour le 24 de ce mois, à l'effet de procéder à l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Degorge-Légrand, décédé.

—On écrit d'Anvers :

« Les bâtimens du nouvel entrepôt ont reçu aujourd'hui cent boucauds de tabac, dans l'aile du sud. C'est la première marchandise entreposée dans ce magnifique établissement. »

—On annonce de Flessingue que cette rade présente une forêt de navires venant de la mer et destinés pour le port d'Anvers.

—On écrit d'Arlon, 1^{er} septembre :

« Une affaire très-sérieuse vient d'avoir lieu à Remich, province de Luxembourg, entre une quarantaine de fraudeurs et six douaniers. Il paraît que dans cette partie de la province la fraude se fait par bandes armées, lesquelles, ayant déjà été repoussées plusieurs fois par la douane belge, avaient résolu de se venger et sont venues attaquer les six douaniers à l'improviste. Il en est résulté un combat acharné, et plusieurs individus ont été grièvement blessés de part et d'autre. Notre juge d'instruction doit être parti pour informer sur cette affaire. »

—Les personnes qui désirent être admises à exercer l'art vétérinaire dans le royaume, après avoir passé les examens requis devant la commission instituée par l'arrêté royal du 31 août 1831, sont invitées à se faire inscrire au ministère de l'intérieur, avant le 30 septembre courant.

—Le prince Adalbert de Prusse est arrivé le 29 août de retour à Berlin.

—*Canons à bombes.* — Les dernières épreuves des canons à bombes, dit à la *Paixhans* ont eu lieu hier à Brasschaat, en présence de M. l'inspecteur-général, et de l'état-major d'artillerie de cette place. Les bombes de huit ou dix pouces ont porté au premier ricochet à 1000 et 1300 mètres, il y a eu jusqu'à sept ricochets. La pièce de 10 pouces avec 80 kil. de balles et celle de huit avec 50 kil. ont été dirigées sur un but de 26 mètres de largeur et de 3 mètres de hauteur. Plus de cent balles ont frappé le but et le reste l'a dépassé de 500 mètres avec un fracas épouvantable. Les appareils à percussion ont été heureusement appliqués à ces terribles machines de guerre. Ces épreuves ont surpassé l'attente générale.

(Journal d'Anvers.)

—On apprend de Québec qu'en 24 jours cette malheureuse ville a perdu la 19^e partie de sa population par le choléra.

La *Handelsblad* continue à soutenir les prétentions du commerce hollandais contre le nôtre. Il s'efforce aujourd'hui de prouver que la prospérité de la Belgique ne réclame point la liberté de l'Escant.

« L'industrie belge, dit-il, ne produit rien qu'on ne trouve partout ailleurs en aussi bonne qualité, et à des prix égaux sinon moindres. » Ces paroles sont à la fois insolentes et stupides, car si elles exprimaient la vérité, ce serait avec plus de raison encore que la Belgique devrait réclamer la liberté de ses débouchés, puisque les entraves qu'on veut lui imposer feraient encore hausser ses produits, et en rendrait le placement impossible.

« Quelques maisons d'Anvers, ajoute le journal d'Amsterdam, sont seules intéressées dans la question. » Mais alors pourquoi la Néerlande veut-elle avec tant d'insistance les privilèges du traité de Munster, rédigé alors qu'un droit public à demi barbare dominait encore en Europe? Les affaires faites par quelques maisons d'Anvers ne sauraient ruiner la Hollande.

« C'est la navigation étrangère, et non la Belgique, dit le *Handelsblad* qui recueillerait les avantages de la franchise de l'Escant. » Nous en

croirons le hollandais, quand il nous aura expliqué comment les arrivages à Amsterdam et à Rotterdam sont une source de prospérité pour toute la Néerlande, tandis que ceux d'Anvers intéressent seulement quelques expéditionnaires de cette dernière ville.

On lit ce qui suit dans le *Mémorial Belge* :

« La situation se prolonge, et l'on n'en prévoit pas l'issue. M. Van de Weyer, disent les journaux anglais, parle à la conférence un langage semblable à celui de M. Goblet. Il en résulte sans doute qu'on peut espérer du ministère qu'il ne négociera pas. Mais là probablement aussi doivent s'arrêter les espérances; pour notre part, nous avouons que nous n'en avons plus d'autres.

« La France et l'Angleterre, disent encore quelques journaux anglais, sont d'accord pour soutenir nos droits avec plus d'énergie à la conférence. Nous avons déjà exposé les motifs pour lesquels les ministères de ces deux pays, s'ils ne peuvent obtenir de concessions de nous, et si d'autre part, nous ne prenons une attitude plus décidée, nous laisserons dans le *statu quo*. Il faudrait peu s'étonner que l'un et l'autre s'attachassent dans ce moment à nous payer de démonstrations amicales, à nous inspirer quelque chimérique espérance en leur énergie, quittes à laisser s'évanouir nos belles espérances, le jour où on sera assuré que la saison est assez avancée pour que nous ne puissions plus reprendre les hostilités.

« L'empressement avec lequel M. de Loë a été reçu à Vienne, et l'espèce de courtoisie avec laquelle ont commencé les relations directes du cabinet autrichien avec la Belgique, pourraient bien être l'effet de la même tactique. Toute la politique des cours du Nord à notre égard, a jusqu'ici porté le même caractère. Céder à la nécessité ce qu'on ne peut plus lui disputer, mais ne pas terminer entièrement, se conserver quelque ressource pour profiter de l'avenir s'il devient plus favorable, tenir la plaie ouverte par quelque endroit, afin de pouvoir plus tard, suivant les circonstances, la cicatriser entièrement si la nécessité le commande, ou la déchirer de nouveau si la situation le permet.

« A une seule époque, les plénipotentiaires des cours du Nord jugèrent ou feignirent de croire que la nécessité était venue de terminer l'affaire belge en une fois, et ils signèrent le traité du 15 novembre. Mais le cabinet de Vienne essaya d'en retarder le moment par les réserves, en exigeant pour le Luxembourg l'assentiment de la confédération, sans délai déterminé; la Prusse qui probablement n'avait pas prévu la facilité du succès des réserves de l'Autriche, en fit de même un protocole séparé; et la Russie vint enchérir sur le tout par des restrictions que nous eûmes la débonnaire complaisance d'accepter comme nous avions fait les premières.

« Réflexions faites, on trouva sans doute que l'ouverture qu'on s'était réservée pour l'avenir n'était pas assez large et l'on se garda bien de terminer le différend jusque là. Un autre espoir s'est offert, c'est de tout laisser en suspens; de gagner l'hiver; de laisser se prolonger le *statu quo* de la question belge.

« Pendant ce temps on créera avec la Belgique des relations de courtoisie auxquelles on espère qu'elle attachera assez de prix pour ne pas s'exposer à les rompre à leur naissance; on fera à la Belgique des propositions qu'elle n'acceptera pas, peut être même de temps en temps lui laissera-t-on entrevoir dans le vague un meilleur vouloir. Et ainsi, en nous menant à travers des alternatives de politesses diplomatiques, de propositions en faveur de la Hollande présentées sans espoir de succès; d'espérances habilement insinuées, on atteindra l'époque de l'année où la guerre devient impossible.

« Car, remarquons le bien, à aucune époque peut-être et c'est ce qui sans un autre système de politique extérieure ferait notre principale force dans ce moment, à aucune époque les trois puissances du Nord n'eurent tant à craindre de voir la question belge se dénouer brusquement par la guerre. Leurs difficultés intérieures sont telles aujourd'hui, que par cette voie nos affaires se termineraient pour ainsi dire en dehors de leur influence. Elles se-

raient également incapables de soutenir le roi de Hollande, en cas de victoire ou de défaite, contre la France, l'Angleterre et la Belgique.

C'est là ce que le gouvernement ne paraît pas vouloir comprendre. Il ne paraît pas concevoir que perdre cet intervalle de temps peut-être si court où les puissances absolues sont tenues en échec par leur ennemis intérieurs, où les ministères des deux puissances amies sont au contraire momentanément délivrés des leurs et plus forts qu'ils ne l'ont jamais été, c'est jouer le jeu le plus incertain, le jeu où il n'y a qu'une chance avantageuse contre une infinité des plus fatales.

« Personne plus que nous ne désire de voir nos tristes prévisions recevoir un éclatant démenti. Les premiers nous battons des mains si dans quelques semaines le ministère nous découvre cette bonne étoile sur la foi de laquelle il s'arrête dans son optimisme. Mais nous redoutons pour lui un moins brillant avenir. Nous craignons que reconnaissant sa faute, lorsque le temps sera passé de la réparation, mais que celui de la justification sera venu, il ne se dissolve peu à peu de lui-même sous le poids d'une si malheureuse situation; et que peu à peu d'ici à l'ouverture des chambres l'un de ses membres ne prenne la route d'un gouvernement de province, un autre celle du parquet d'une cour de cassation, que les autres ne se voient également dans la nécessité de s'effacer dans l'obscurité de la vie privée. Ce ne serait pas, nous le croyons, un grand malheur personnel pour eux d'échanger leur position actuelle contre une autre moins élevée; mais c'en serait un bien grand pour tous, sans doute, de ne pas trouver une voix qui se chargeât de leur justification, et de ne pas oser l'essayer soi-même; ce serait surtout une bien triste ressource pour quelques uns que d'en être réduits à dire tout bas: « J'étais du ministère, mais je n'approuvais pas la marche qu'on suivait; je voyais les fautes, je les blâmais, mais je suis resté en place et ne me suis retiré que lorsque les fautes n'étaient plus réparables et lorsque était venu le moment de rendre compte. » Enfin, ce serait sans doute pour tous les ministères actuels une retraite bien douloureuse que celle qui laisserait les affaires en tel état que personne ne voulût se charger de la responsabilité de leur succession. Fasse le hasard (car il semble qu'on compte beaucoup sur lui) qu'on n'en soit pas arrivé là dans quelques semaines. »

Liège, le..

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Vous n'avez point sans doute assisté à la distribution des prix aux élèves des écoles gratuites, qui a eu lieu samedi passé à la salle académique, car vous auriez dit quelques mots sur cette intéressante solennité, présidée par M. le bourgmestre accompagné de MM. les échevins et les conseillers de la régence.

Les quatre écoles gratuites comptent aujourd'hui 850 élèves. Les objets de l'enseignement sont: la lecture, la grammaire, l'arithmétique, le dessin linéaire, quelques notions de géographie et de physique, la doctrine chrétienne.

Dans une division supérieure, les élèves peuvent recevoir des leçons de tenue des livres, de géométrie et d'algèbre.

M. le bourgmestre a payé aux professeurs des écoles gratuites le tribut d'éloges si bien mérité par le zèle infatigable et les connaissances qu'ils déploient dans leurs honorables fonctions. Il a aussi annoncé l'ouverture prochaine de l'école industrielle dont vous avez parlé hier.

On a procédé ensuite à la distribution des prix aux élèves. Pendant ce temps, une harmonie, composée de élèves placés par la ville au Conservatoire, a fait entendre plusieurs airs. C'est avec le plus vif plaisir que j'ai assisté à cette cérémonie.

Agrez, etc.

H.

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 2 septembre, à 9 heures du matin, au 3, à la même heure, 17 nouveaux cas 14 décès. Schaerbeek, du 21 août au 2 septembre. — Aucun cas nouveau, 1 décès.

Ixelles, 1^{er} au 3. — 5 cas nouveaux, 4 décès

Hal, 2. — 4 cas nouveaux, 5 décès.

Gand, 2 septembre, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 8 décès, 4 nouveaux cas, 18 en traitement, 15 convalescens, 3 guéris.

Termonde, 2. — 1 cas nouveau, aucun décès.

Ninove, 2. — 1 cas nouveaux, aucun décès

Ostende, 31. — 5 cas nouveaux, aucun décès.

Nieuport, 1^{er} au 2 septembre. — 1 cas nouveau, 1 décès.

Anvers. — Du 3 au 4 septembre, 22 nouveaux cas, 6 décès, 5 guéris.

Malines, 1^{er} au 2. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

Mons, 1^{er} au 2. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

Ath, 1^{er} au 2. — 4 cas nouveaux, 2 décès.

Tournay, 1^{er} au 2. — 2 cas nouveaux, aucun décès.

MÉLANGES.

Le serpent de Goethe. — Un conseiller aulique de Weimar, M. Falk, vient de publier un volume rempli de petits détails sur la vie privée et la vie littéraire de Goethe, dont il était l'ami.

Voici une citation qui est puerile peut-être, mais qui donne une idée de la manière adoptée par M. Falk, pour nous introduire avec lui dans l'intimité de son héros.

« Un jour d'été de l'année 1809, je trouvai Goethe dans son jardin. Il était assis auprès d'une petite table sur laquelle il y avait un long bocal contenant un jeune serpent vivant qu'il nourrissait avec une plume, et dont il observait chaque jour les progrès. Il me dit que son reptile le connaissait déjà : et comme il approchait toujours la tête des bords du bocal : Quels beaux yeux, que d'intelligence dans ses regards, me dit Goethe. Avec une pareille tête il devrait avoir bien d'autres avantages, mais son corps lourd et rampant n'en compte pas d'autres.

« La nature a supprimé les mains et les pieds à cette organisation oblongue, quoique sa tête et ses yeux en fussent bien dignes. Les squelettes de plusieurs animaux marins nous montrent clairement que la nature en les formant pensait déjà à une espèce supérieure d'animaux terrestres. Souvent dans l'élément contraire elle se contente d'une queue de poisson là où elle était au moment d'attacher les jambes de derrière comme le prouvent certains indices de squelette.

« A côté du bocal étaient quelques cocons dont Goethe espérait voir bientôt sortir des papillons, parce qu'il sentait déjà la chrysalide se mouvoir sous ses doigts. Il les regarda, et dit à son domestique de les emporter. En ce moment Mme. Von Goethe entra dans le jardin. Goethe reprit les cocons des mains du domestique, et les remit sur la table. « Comme ce figuier est beau de feuilles et de fruits ! s'écria-t-elle. — « N'oublions pas de le protéger contre l'hiver, » ajouta-t-elle en s'adressant à son mari. Goethe sourit et me dit : « Laissez-la vous montrer son figuier, autrement elle n'aurait pas de contentement de toute la soirée. D'ailleurs c'est réellement un bel arbre, et qui mérite qu'on en prenne soin. — Quel est le nom de la plante que vous avez recue d'Éléna ? reprit Mme. Goethe. — Vous voulez parler de l'ellébore ? — Oui : elle vient admirablement. — J'en suis bien aise. Nous finissons par avoir ici une nouvelle Anticyre. » Puis il parla des cocons et de la prochaine métamorphose des chrysalides. « Encore un jour ou deux, et vous en verrez sortir de jolies sylphides qui d'ici là achèveront leur toilette secrète. — Mais, dit Mme. Goethe regardant le serpent, comment pouvez-vous garder près de vous cette vilaine créature, et la nourrir de vos mains ? Je frémis rien qu'à la voir. — Vous l'entendez, me dit Goethe ; et cependant si le serpent voulait lui faire la grâce de filer et de devenir un joli papillon, elle lui pardonnerait sa laideur passagère. Mais, ma chère amie, nous ne pouvons pas être tous des papillons et des figuiers. Pauvre, serpent, on te néglige ? On a bien tort. Voyez ! il lève la tête et me regarde comme s'il comprenait que je plaide sa cause. » (Revue de Paris.)

PROVINCE DE LIEGE. — Grande Voirie.

LÉOPOLD, roi des Belges ! A tous présents et à venir salut ! Vu l'arrêté de la députation des états de la province de Liège, du 1^{er} août 1832, qui rend exécutoires sur la route de Battice à la Minerie, les lois et réglemens sur la police du roulage et de la grande voirie ;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur, Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'arrêté de la députation des états de la province de Liège du 1^{er} août 1832, qui rend exécutoires, sur la route de Battice à la Minerie, les lois et réglemens sur la police du roulage et de la grande voirie, est approuvé.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 25 août 1832.

(Signé), LÉOPOLD.

La députation des états vu la proposition de la commission des actionnaires de la route de Battice à la Minerie, tendant à faire rendre exécutoires sur cette route à partir du premier septembre prochain, les dispositions de la loi du 7 ventôse an 12 et les réglemens sur la police du roulage et de la grande voirie.

Vu le rapport de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du 26 juillet dernier, arrête :

La route de Battice à la Minerie est ouverte dès-à-présent à la circulation, en conséquence toutes les lois et réglemens en vigueur, tant sur la police du roulage, que sur la police de la grande voirie, seront exécutoires sur ladite route, à partir du premier septembre prochain, toute personne qui ne s'y conformera point, sera passible des amendes et peines prononcées par les lois et réglemens.

Le présent arrêté sera inséré au mémorial administratif et dans les journaux de cette province pour la connaissance du public.

Il sera préalablement soumis à la sanction de S. M. Liège, le 4^{er} août 1832, présens : MM. Tielmans, gouverneur président ; baron de Lamberts, Doleeuw, Bellefroid, Walthery, de Collard Trouillet, Boussemart, et F. N. J. Warzee, greffier des états, qui ont signé à la minute.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 4 septembre.

Naisances : 4 garçons, 3 filles.

Décès, 4 hommes, 1 femme, savoir : Martin Joseph Hanchard, âgé de 33 ans, tailleur, rue des Ravets, célibataire. — Marie Jeanne Clerbois, âgée de 84 ans, beguinage St Christophe, veuve de Jean Henri Delsa.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.



Le CHAR-A-BANC, coin de la rue du Pot d'or, PART à présent à 8 heures 1/2. 390

Le public est prévenu que le 10 courant, à une heure après midi, il sera exposé en VENTE 20 BONNIERS de Taillis et Futaie du bois de Saint-Paul, situé à Hamois ; divisés en 30 lots.

Le prix de cette vente sera payable à 9 et 12 mois, et le recours aura lieu à la barrière de Hubinne. 386

MAISON à LOUER avec tannerie, rue des Tanneurs, n° 87, on peut louer la tannerie séparément. 326

() EXPOSITION ÉLÉMENTAIRE DE LA RELIGION, par l'abbé G. MOENS, 1 vol. in-12. Prix 50 c., se vend chez J.-A. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Isle.

A VENDRE un JARDIN d'environ un bonnier très-bien arboré, avec une Maison composée de 6 pièces, et ayant issue au Pery et Hors-Château. S'adr. à M. le notaire DUSART. 323

Le collège des bourgmestre et des échevins de la ville de Dinant, prévient le public que le 24 septembre prochain, à dix heures du matin, il sera procédé dans la salle des ventes de l'hôtel de la régence, à l'adjudication publique et au rabais, des réparations à faire à l'horloge et au carillon de l'église primaire de cette ville.

Le cahier des charges et conditions de cette adjudication, est déposé au secrétariat de la régence, où les amateurs pourront en prendre connaissance tous les jours (ceux fériés exceptés) depuis dix heures du matin jusqu'à midi. Dinant, le 16 août 1832. LION-COUPIENNE. Par ordonnance : le secrétaire, A. LION. 237

A VENDRE pour sortir de l'indivision, une propriété patrimoniale, composée d'une habitation de maître, de bâtiments ruraux, cour, jardin et prairies arborées, de la contenance d'environ un bonnier et demi, située à Herstal, dans un site agréable, à proximité de la rivière et de la chaussée. Ladite maison est propre à tout établissement quelconque. S'adresser pour prix et conditions au notaire KEPPEPPE, rue St. Hubert, n° 591. 184

() On fait savoir que l'on peut acquérir de gré-à-gré, jusqu'au 20 septembre 1832, avec facilité pour le paiement, une belle PROPRIÉTÉ, libre de charge, d'origine patrimoniale de la contenance de 11 1/2 bonniers de prairies et 22 bonniers de terre labourables, de 1^{re} et 2^e classes, ne formant qu'un ensemble, les bâtiments sont couverts en ardoises et dans le meilleur état, cette FERME située à 2 1/2 lieues de la ville de Liège et à une demi-lieue de la grande route, est LOUÉE 2500 francs, on offre de la reprendre à bail à même prix avec caution et pour un très long terme. S'adresser à M^e BERTRAND, notaire à Liège.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

On fait savoir que le 14 septembre courant, à 10 heures, dans une des salles du palais de justice à Liège, il sera procédé à la location aux enchères, de la chasse dans les bois de Cornillon et de Val-St-Lambert, situés dans les communes de Seraing et Ramet, appartenant à ladite société.

Cette location aura lieu séparément, pour trois ans, aux conditions qu'on peut voir en l'étude de M^e DUSART, notaire à Liège.

PROVINCE DE LIEGE.

Travaux publics à exécuter au palais épiscopal.

Vendredi 7 septembre prochain à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des ouvrages à exécuter au palais épiscopal à Liège.

Le devis d'après lequel il sera procédé à l'adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires.

A Liège, le 31 août 1832.

() A VENDRE ensemble trois MAISONS dont deux petites, situées sur la Fontaine, et portant les n° 8 et 9, une plus grande, située quai de la Sauvenière, n° 9. On donnerait des facilités pour le paiement ; ces maisons sont libres de charge, il y a toute sûreté pour acquérir. S'adresser à M^e DELVAUX, notaire, rue Vinave d'Isle, n° 41.

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont-d'Isle, numéro 32.

PAR BREVET D'INVENTION. ELEXIR SOUVERAIN.

Pour la reproduction de la chevelure inventé par N. GEERAERTS à Louvain, qui a obtenu ledit brevet sur le certificat de M. BAUD, professeur à la faculté de médecine de l'université de Louvain, délivré le premier juillet 1830, renfermant les expériences faites, sur l'invitation de l'administration supérieure, en présence publique de Messieurs les étudiants en médecine dans la salle de chirurgie de l'hôpital académique à ladite université, sur une personne âgée de soixante trois ans, qui en a ressenti des effets remarquables la partie chauve de sa tête étant maintenant recouverte de cheveux fins.

Cet incomparable ELEXIR ne remplace non-seulement les cheveux disparus de la tête, il empêche les autres de tomber et fortifie, d'une manière efficace, la chevelure en général.

D'autres certificats honorables, trop long à détailler, que l'inventeur tient sous la main, sont au reste la garantie, qu'il s'agit pas ici d'un charlatanisme, et que cette invention mérite à juste titre toute la réputation dont elle jouit.

La bouteille, avec un avis imprimé contenant la manière de se servir de cet ELEXIR, se vend à raison de 10 francs.

Les dépôts du VÉRITABLE ELEXIR SOUVERAIN, Pour BRUXELLES, se trouvent sous la direction de M. Van Straalen, à la parfumerie, Montagne de la Cour, n° 1084.

Pour ANVERS, chez M. Vandeweerd, rue Cauwenberg, sect. 12, n° 800.

Pour LIÈGE ; chez M. Gillon Nossent, rue du Pont-d'Isle, n° 52.

Pour NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue de l'Ange, n° 686.

Pour LOUVAIN, chez l'inventeur M. Geeraerts, Mont-Béijer, n° 4.

La bouteille qui ne portera pas le cachet de l'inventeur GEERAERTS doit être considérée comme fautive et posivron.

Toute demande doit être envoyée franc de port.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 25 août. — Métalliques, 88 0/0. Actions de la banque 1144 0/0.

Fonds anglais du 1^{er} sept. — Consol. 84 5/8. — Fonds belges 76. — Fonds hollandais 00 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 3 sept. — Dette active, 15116 0/0 00 ; idem différée 15116. — Bill. de change 17 0/0 00. — Syndicat d'amor. 74 3/8 0/0 0/0, idem 3 1/2 0/0, 59 1/4 0/0 0/0. — Rente remi. 2 1/2. 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e, 96 7/8 98 3/8 0 ; idem ins. gr. li. 60 3/4 ; idem C. Ham. 00 0/0 ; idem em. à L. 00 0/0. — Dan. à l'ém. 0/1 — Ren. franc 0 1/2. 69 1/4 0 0/0. — Métall. 86 0/0 0/0. — Naples Calc. 75 3/4 ; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 112 3/4 5/8 0. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp. 00 0/0. — Lots de Pol-gue, 00 0. — Brésil., 50 5/8 00. — Grec 2^e levée, 00 0/0 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor 99 5/8.

Bourse d'Anvers du 4 septembre.

Change.	a courts jours.	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	1/8 av.	P	
Londres.	40 1/10		
Paris.	1/8 b.	A	
Francfort.	manque.		
Hambourg.	35 1/2	P	

Escompte 0 0/0

Effets publics. — Métalliques. 89 0/0 P 0. — Lots portugais 382 0/0 0. — Napolitains. 76 0/0 00 0. — Guehard 79 1/2 00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0. — Idem Amsterdam. 52 0/0 0/0 A. — Anglo-Deinois, 70 0/0 P. — Lots de Pologne 98 1/2 A. — Emprunt siliens, 50 1/4 0. — Emprunt romain, 79 0/0 N. — Emprunt belge de 12 millions 99 1/2 N. — idem de 10 mill., 99 1/2 N. — idem de 24 millions, 75 0/0 0/0 0.

Arrivages au port d'Anvers, du 4 septembre.

Le kof hanov. Albertina, cap. Bruns, ven de Dantzig, chargé de bois.
Le tjalk hanov. Maria, cap. Schoenmaeker, ven. de Dantzig, chargé de bois.
Le brick prussien Harsteling, cap. Deal, ven. de Riga, chargé de bois.
Le brick suédois Barnadette, cap. Lundberg, ven. de Norwège, chargé de bois et cuivre.
Le 3 mats norvégien, Usterice, cap. Laersen, ven. de Sandwold, chargé de bois.
La gaicasse pruss. Lucinde, cap. Potech, ven. de Pétersbourg, chargé de céréales.
Nota. D'après des on dit, il y a encore quatorze navires à Flessingue.

Bourse de Bruxelles, du 3 sept. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 1/2 0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/4 A. — Emprunt de 24 millions, 75 1/8 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.